



N°08 30/11/2009

Carte scolaire :

Vous avez été destinataires par l'IA, de l'enquête carte scolaire à renvoyer pour le 2 décembre au plus tard. Nous vous demandons de nous transférer le document que vous allez renvoyer à l'administration (*par courrier ou par mail*) et, cela, même si vous n'êtes ni menacés de fermeture, ni en demande d'ouverture. Merci de nous préciser aussi tous les postes particuliers rattachés à votre école : CRI, RASED, animateur soutien ZEP, remplaçants.....

Nous avons besoin d'avoir une vue très précise de la situation des écoles. L'administration ne fournit pas toutes les informations que nous sollicitons régulièrement.

La carte scolaire 2009/2010 a été catastrophique et celle de 2009/2010 s'annonce encore plus difficile avec la prévision de 16 000 postes en moins. L'IA annonce pour la rentrée 2009, 331 élèves de moins dans la Drôme par rapport aux prévisions (et ce chiffre est chaque fois revu à la hausse. Le Ministère voudra certainement récupérer les postes qui étaient prévus pour ces 331 élèves qui s'ajouteront aux conséquences de la réduction de postes prévus au budget 2010.

L'arbitrage sera difficile et des mauvaises surprises nous attendent peut-être encore sur les postes classes et sur les postes particuliers : RASED, CRI, surnuméraires...

Classes de découverte :

La subvention du conseil général de la Drôme devrait être maintenue pour l'année 2009/2010 pour les classes qui choisissent les centres dans la Drôme et hors Drôme si elles sont gérées par des organismes drômois. La décision d'attribution sera prise mi-décembre.

Le SNUipp de la Drôme est intervenu auprès de l'IA et du conseil général en CDEN pour le maintien de cette subvention.

Pour mémoire : il n'y a pas d'obligation pour les conseils généraux à financer les séjours et celui de la Drôme est un des rares à le faire. Dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle et du désengagement de l'Etat envers les régions et les départements cette subvention risque d'être remise en question dès l'année prochaine. C'est une conséquence des choix politiques faits par l'actuel gouvernement. C'est une atteinte de plus au bon fonctionnement des écoles dont nos élèves seront les premières victimes.

Primes évaluations et direction :

Evaluations CE1 & CM2

Certains collègues ont reçu la prime de 400 euros pour les évaluations CE1 et CM2, d'autres non !

Tous les collègues qui ont fait passer ces évaluations, qui ont fait remonter les résultats à leur IEN (ou par papier ou par le serveur académique) et qui ont informé les parents doivent recevoir cette prime.

Si vous n'avez pas été parmi les « heureux élus », adressez-vous à l'Inspection Académique de la Drôme pour en connaître la raison. Téléphonnez à M Haulet secrétaire général de l'IA au 04 75 82 35 22 .

Direction

Pour la deuxième année, une prime est versée annuellement à chaque directeur.

Elle aurait été versée ce mois-ci (?).

- Direction de 1 à 4 classes : 200 euros ;
- Direction de 5 à 9 classes : 400 euros ;
- Direction de plus de 10 classes : 600 euros .

Toutes ces primes posent un vrai problème...

Pour le SNUipp, elles ne correspondent pas à une revalorisation, ce ne sont pas des bonifications indiciaires dignes de ce nom et elles ne seront pas prises en compte pour la retraite.

A l'inverse d'une revalorisation du point indiciaire, une prime peut être facilement remise en cause ou dans l'avenir ne concerner que les plus méritants. Pour les directeurs en ZEP, les indemnités et la prime sont majorés de 20%.